

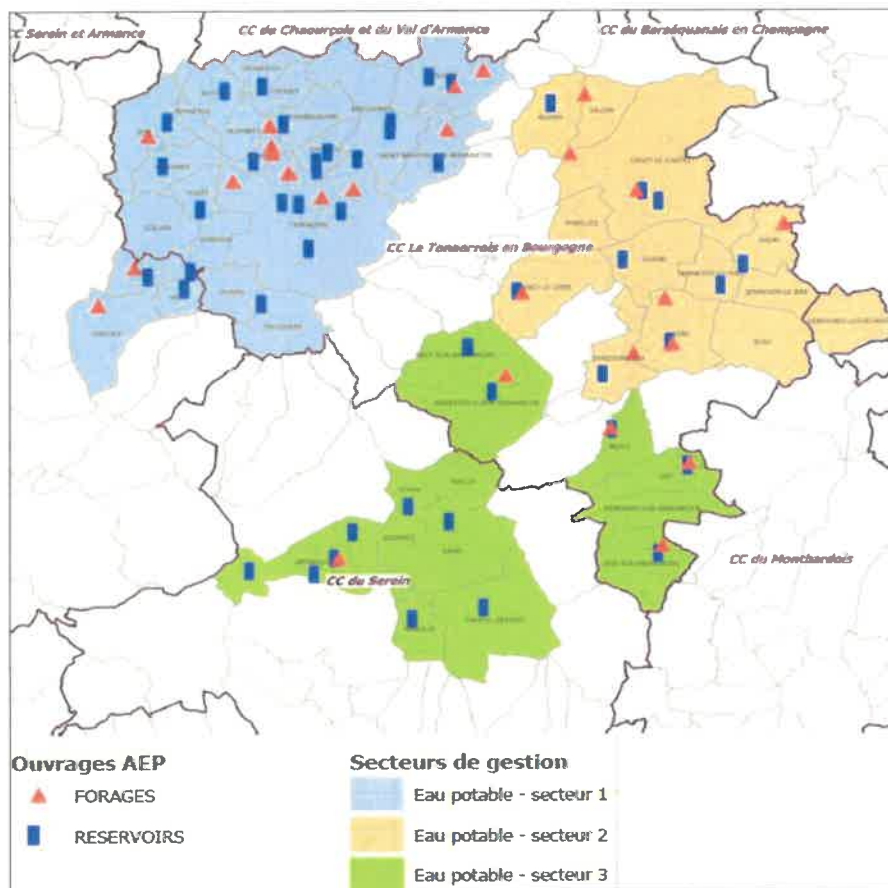
REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Annexes tarifaires

Version en date du 1^{er} janvier 2023



17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE



Annexe 1. Bordereau des tarifs de la fourniture, des prestations et des travaux assurés par le Service de l'eau

TARIFS DE LA FOURNITURE EN EAU

Applicables à tous les abonnés, usagers et propriétaires à compter du 1^{er} janvier 2023
Adoptés le 1^{er} décembre 2022 (délibération n° 65-2022 DCS)

Les tarifs de fourniture d'eau peuvent présenter des disparités suivant les communes, conséquence d'une convergence tarifaire en cours.

Les tarifs sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

* = communes en délégation de service public, les tarifs mentionnés sont uniquement ceux du SET.

	Abonnement (part fixe) € HT				Consommation (part variable) € HT			
	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
SECTEUR 1								
Cheney	47,62	51,31	53,77	55,00	1,53	1,61	1,67	1,70
Collan	48,70	51,85	53,95	55,00	1,60	1,65	1,68	1,70
Dannemoine	47,62	51,31	53,77	55,00	1,57	1,64	1,68	1,70
Épineuil	50,74	52,87	54,29	55,00	1,58	1,64	1,68	1,70
Fleys	49,66	52,33	54,11	55,00	1,51	1,60	1,67	1,70
Junay	49,54	52,27	54,09	55,00	1,53	1,62	1,67	1,70
Molosmes	50,50	52,75	54,25	55,00	1,56	1,63	1,68	1,70
Roffey	47,62	51,31	53,77	55,00	1,56	1,63	1,68	1,70
Saint-Martin-sur-Armançon	49,24	52,12	54,04	55,00	1,59	1,65	1,68	1,70
Tonnerre *	16,70	17,70	18,70	19,70	0,87	0,89	0,90	0,90
Tronchoy	46,42	50,71	53,57	55,00	1,56	1,63	1,68	1,70
Vézennes	49,24	52,12	54,04	55,00	1,58	1,64	1,68	1,70
Béru	45,70	50,35	53,45	55,00	1,55	1,63	1,68	1,70
Chiché	52,60	53,80	54,60	55,00	1,46	1,58	1,66	1,70
Serrigny	47,62	51,31	53,77	55,00	1,56	1,63	1,68	1,70
Tissey	44,44	49,72	53,24	55,00	1,55	1,63	1,68	1,70
Vézannes	51,52	53,26	54,42	55,00	1,60	1,65	1,68	1,70
Viviers	45,70	50,35	53,45	55,00	1,51	1,60	1,67	1,70
Yrouerre	45,70	50,35	53,45	55,00	1,63	1,67	1,69	1,70
Melisey	47,62	51,31	53,77	55,00	1,56	1,63	1,68	1,70
Bernouil, Dyé	49,24	52,12	54,04	55,00	1,60	1,65	1,68	1,70
SECTEUR 2								
Cruzy-le-Châtel	50,37	52,69	54,23	55,00	1,37	1,54	1,65	1,70
Ancy le Libre	49,09	52,05	54,02	55,00	1,44	1,57	1,66	1,70
Chassignelles	50,92	52,96	54,32	55,00	1,27	1,49	1,63	1,70
Rugny	52,77	53,89	54,63	55,00	1,43	1,57	1,66	1,70
Stigny	47,62	51,31	53,77	55,00	1,37	1,54	1,65	1,70
Villon	50,37	52,69	54,23	55,00	1,39	1,55	1,65	1,70
SIAEP Gland Pimelles	54,26	54,63	54,88	55,00	1,42	1,56	1,65	1,70
SIAEP Jully/Gigny/Sennevoy...	52,35	53,67	54,56	55,00	1,38	1,54	1,65	1,70
SECTEUR 3								
Aisy-sur-Armançon	44,82	47,73	49,91	52,00	1,15	1,31	1,43	1,50

Nuits	46,10	48,65	50,55	52,00
Cry, Perrigny-sur-Armaçon	46,10	48,65	50,55	52,00
Argenteuil-sur-Armaçon, Pacy-sur-Armaçon *	23,31	24,31	25,31	26,31
SIAEP Chatel Gérard *	27,80	27,80	27,80	27,80

1,13	1,29	1,41	1,50
1,19	1,34	1,44	1,50
0,39	0,41	0,42	0,42
0,55	0,55	0,55	0,55

La convergence du Secteur 3 sur Aisy sur Armaçon, Nuits, Cry et Perrigny sur Armaçon à 1,70 €/m3 interviendra à l'échéance de 2029.

	2027	2028	2029
Aisy-sur-Armaçon	1,58	1,66	1,70
Nuits	1,58	1,66	1,70
Cry, Perrigny-sur-Armaçon	1,59	1,66	1,70

TARIFS DES PRESTATIONS

Applicables à tous les abonnés, usagers et propriétaires à compter du 1^{er} janvier 2023
Adoptés le 1^{er} décembre 2022 (délibération n° 65-2022 DCS)

Tarif des prestations assurées par le Service de l'eau	Tarif € HT
Frais d'accès au service	
Avec déplacement	75 €
Sans déplacement	25 €
Divers frais	
Ouverture, fermeture ou réouverture d'un branchement à la demande de l'abonné	75 €
Frais pour contrôle des installations privées	150 €
Frais de dépose et de contrôle d'un compteur	Sur devis
Frais pour installation d'une prise spéciale sur équipement incendie	150 €
Frais pour le déplacement d'un agent du Service de l'eau (contrôle de travaux, contre-visite, relève exceptionnelle d'un compteur...)	75 €
Analyse de la qualité de l'eau à la demande de l'abonné ou de l'utilisateur	Sur devis
Renouvellement d'un compteur en cas de responsabilité de l'abonné (article 25 du règlement de service)	
Remplacement d'un compteur de Ø 15 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	150 €
Remplacement d'un compteur de Ø 20 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	200 €
Remplacement d'un compteur de Ø 30 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	400 €
Remplacement d'un compteur de Ø 40 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	600 €
Remplacement d'un compteur supérieur au Ø 40 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	Sur devis
Pénalités	
Pénalité pour intervention non autorisée sur le réseau public (manœuvre vanne, robinet...)	1 500 €
Pénalité pour prise d'eau frauduleuse sur compteur diamètre ≤ à 15 mm	500 €
Pénalité pour prise d'eau frauduleuse sur compteur diamètre > 15 mm et < à 40 mm	1000 €
Pénalité pour prise d'eau frauduleuse sur compteur diamètre ≥ 40 mm	3000 €
Pénalité pour prise d'eau frauduleuse sur poteau ou bouche incendie	3000 €
Bris des scellés d'un compteur	80 €

BORDEREAU DES PRIX POUR LES TRAVAUX

Applicables à tous les abonnés, usagers et propriétaires à compter du 1^{er} janvier 2023
Adoptés le 1^{er} décembre 2022 (délibération n° 65-2022 DCS)

N° prix	Libellé	Unité	Prix unitaire en €HT
FRAIS DE GESTION			
FG	Frais de gestion, en % du montant des travaux	%	10%
FORAITS "BRANCHEMENTS"			
BR 1	FORFAIT POUR LA POSE D'UN BRANCHEMENT, en tranchée ouverte, 5 ml maximum <ul style="list-style-type: none"> - Comprend : la mise en place et le repli du chantier, la fourniture et la pose des pièces suivantes : la prise en charge sur la conduite, la bouche à clé complète, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour et le tuyau en PEHD - Ne comprend pas : la fourniture et pose d'un regard et le compteur 		
BR 11	Branchement DN 25 mm, tuyau 19/25	u	750 €
BR 12	Branchement DN 32 mm, tuyau 26/32	u	800 €
BR 13	Branchement DN 50 mm, tuyau 41/50	u	1100 €
BR 14	Linéaire supplémentaire DN 25 mm, tuyau 19/25	ml	150 €
BR 15	Linéaire supplémentaire DN 32 mm, tuyau 26/32	ml	160 €
BR 16	Linéaire supplémentaire DN 50 mm, tuyau 41/50	ml	220 €
BR 2	FORFAIT POUR LA CREATION D'UN BRANCHEMENT, 5 ml maximum <ul style="list-style-type: none"> - Comprend : la mise en place et le repli du chantier, les démarches administratives, la fourniture et la pose des pièces suivantes : la prise en charge sur la conduite, la bouche à clé complète, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour et le tuyau en PEHD - Ne comprend pas : la fourniture et pose d'un regard et le compteur 		
BR 22	Branchement DN 25 mm, tuyau 19/25	u	1500 €
BR 23	Branchement DN 32 mm, tuyau 26/32	u	1600 €
BR 24	Branchement DN 50 mm, tuyau 41/50	u	2200 €
BR 25	Linéaire supplémentaire DN 25 mm, tuyau 19/25	ml	300 €
BR 26	Linéaire supplémentaire DN 32 mm, tuyau 26/32	ml	320 €
BR 27	Linéaire supplémentaire DN 50 mm, tuyau 41/50	ml	440 €
COMPTAGE			
C1	COMPTEURS		
C11	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 15	u	100 €
C12	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 20	u	120 €
C13	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 30	u	400 €
C14	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 40	u	550 €
C2	REGARD COMPTEURS		
C21	Fourniture et pose d'un regard type compact pour compteur Ø 15 - Hauteur 90 cm	u	550 €
C22	Fourniture et pose d'un regard type compact pour 2 compteurs Ø 15 - Hauteur 90 cm	u	900 €
C23	Fourniture et pose d'un regard type compact pour 4 compteurs Ø 15 - Hauteur 90 cm	u	1800 €
C24	Fourniture et pose d'un regard type compact pour 6 compteurs Ø 15 - Hauteur 90 cm	u	2650 €
C25	Fourniture et pose d'un regard type modulable pour compteur Ø 20	u	550 €
C26	Fourniture et pose d'un regard type modulable pour compteur Ø 30	u	600 €

